

Interros Holding Company

24.04.2012 - 15:15 Uhr

Nouvelle défaite pour Deripaska et Rusal en Suisse

Zurich/Moscou (ots) -

Le tribunal pénal fédéral suisse rejette intégralement le recours d'Oleg Deripaska et UC Rusal contre l'ordonnance de non-entrée en matière rendue par le Ministère public de la Confédération.

L'année dernière (août 2011), le Ministère public de la Confédération (MPC) avait débouté UC Rusal (Oleg Deripaska) d'une plainte pour blanchiment d'argent à l'encontre d'Interros et d'autres sociétés incriminées, refusant par ordonnance d'entrer en matière sur la requête. La décision du MPC a été confirmée en tous points par le tribunal pénal fédéral de Bellinzona qui, par décision du 20.04.2012, a intégralement rejeté le recours de la plaignante.

Le Ministère public de la Confédération justifie sa décision par «l'irrecevabilité» des reproches formulés à l'encontre d'Interros et des autres sociétés incriminées. Interros Holding Company (RUS) a pris connaissance avec satisfaction de ce jugement qui confirme la confiance que la société accorde au système juridique suisse.

Contact:

Interros Holding Company (Russie)
Service de presse Suisse/Europe
c/o. Klaus-Metzler-Eckmann, Zurich

Hans Klaus
Tél.: +41/43/544'17'44
Mobile: +41/79/357'03'57
E-Mail: klaus@klaus-metzler-eckmann.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051855/100717081> abgerufen werden.